REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de COURCELLES-SAPICOURT

dossier n° PC 051 181 16 J 0013

date de dépôt : **01/12/2016**
demandeur : **MONSIEUR OUDIN KEVIN ET MADAME BRIZION MARION**
pour : **CONSTRUCTION D'UNE HABITATION**
adresse terrain : **9 CHEMIN DU BEMONT 51140 COURCELLES-SAPICOURT**

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de la commune de COURCELLES-SAPICOURT

Le Maire,

Vu la demande de permis de construire de maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 01/12/2016 par MONSIEUR OUDIN KEVIN ET MADAME BRIZION MARION demeurant 70 RUE JACQUART 5100 REIMS ;

Vu l'objet de la demande :

- pour la CONSTRUCTION D'UNE HABITATION ;
- sur un terrain situé 9 CHEMIN DU BEMONT 51140 COURCELLES-SAPICOURT ;
- pour une surface de plancher créée de 158,79 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 06/02/2015 ;

Vu la déclaration préalable DP 051 181 16 J 0002 (division foncière) ;

Vu le certificat d'urbanisme CU 051 181 16 J 0005 ;

Vu l'avis favorable du Service Assainissement de la CCCV en date du 07/12/2016 ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDE.

Fait à COURCELLES-SAPICOURT, le 24/12/2016

Le Maire

Le Maire
Patrick DAHLEM

MAIRIE DE COURCELLES-SAPICOURT (Marne)

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.